

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le lundi 23 juillet 2018 à 15 h 00 à la Mairie de Lamarche sous la présidence de Mme Lise Garon, mairesse et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers Martial Fortin, Pierrot Lessard et Martin Bouchard
Mesdames les conseillères Sandra Girard, Johanne Morissette et Lyne Bolduc

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim

ABSENCE :

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 15 h 00 par Mme Lise Garon, mairesse

179-07-18 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

II EST PROPOSÉ Monsieur le conseiller Martin Bouchard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Sandra Girard

ET RÉSOLU

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ TEL QU'INSCRIT CI-BAS

ORDRE DU JOUR

1. *Mot de bienvenue et ouverture de la séance*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. **RÉSOLUTIONS**
 - 3.1. *Engagement d'une secrétaire trésorière adjointe*
 - 3.2. *Augmentation salariale de l'inspecteur municipal*
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

3. RÉSOLUTIONS

180-07-18 3.1 ENGAGEMENT D'UNE SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Martin Le Breton a signifié à la direction générale par intérim et aux élus qu'il ne désire pas poursuivre son mandat pour des raisons personnelles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit avoir des officiers pour exercer une saine gestion administrative dans l'exécution de ses activités courantes et qu'elle se doit de pourvoir aux obligations exigées par la loi sur les Municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait des approches auprès de personnes de la Municipalité pour occuper ce poste et qu'aucune candidature n'a été reçue;

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines a passé des entrevues aux personnes ayant déposées leurs curriculums vitae au bureau municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

QUE suite aux entrevues réalisées, la municipalité de Lamarche retienne les services de Madame Caroline Tremblay, du 100 rue de la Marina de St-Henri de Taillon, à occuper le poste de secrétaire trésorière adjointe au taux horaire de 16\$ pour une période indéterminé soit jusqu'au retour permanent de Madame Annick Lachance sur une plage horaire variant entre 24 à 32.5 heures/semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181-07-18 3.2

AUGMENTATION SALARIALE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL, M. BRYAND TREMBLAY

CONSIDÉRANT QU'il y a des écarts considérables entre les responsabilités, tâches, de certains employés municipaux et que le salaire octroyé ne prend pas en perspective ces éléments;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci a de nombreux dossiers en litige, qu'il est présentement entrain de corriger les manquements aux règlements municipaux et de faire une mise à niveau des règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE M. Tremblay a reçu une formation très récente comme inspecteur municipal du CEGEP de Jonquière;

CONSIDÉRANT QUE M. Tremblay est à l'emploi de la Municipalité depuis mars 2018; soit depuis quatre (4) mois;

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité doit avoir à son emploi une direction générale et un inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QU'à maintes reprises la municipalité essaie de conserver cette ressource en inspection municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Bouchard
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité poursuive l'engagement de M. Bryand Tremblay au taux horaire de 18.00\$ en date du lundi, 23 juillet 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a eu aucune question

182-07-18 5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les points à l'ordre du jour étant épuisés,

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Pierrot Lessard
ET RÉSOLU

QUE la séance soit levée. Il est 15h04.

Je, soussignée Lise Garon, mairesse de la municipalité de Lamarche et Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qu'ils sont contenues.

Mme Lise Garon, mairesse

Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim